

**COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 22

L'an deux mille vingt six
Le vingt janvier à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13 janvier 2026.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : Mr Sébastien BERRY

Secrétaire de séance : Mr Bernard VERRIERE

OBJET : *Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026
Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal les décisions qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note des décisions suivantes :

- **Décision 2025-20 du 20 novembre 2025 : portant ajustement des provisions pour créances douteuses 2025 et permettant de constituer une provision d'un montant de 450 €.**
- **Décision 2025-21bis du 11 décembre 2025 : portant mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le budget primitif 2025. Il est autorisé les virements de crédits suivants :**

Objet	Montant	Nature	Chapitre
Intérêts des emprunts et dettes	+ 2 000 €	66111	66
Charges diverses de gestion courante autres	-2 000 €	65888	65
Emprunts auprès des établissements financiers	+ 4000 €	1641	16
Opération Médiathèque 242	-4000 €	2131	Chapitre opération 242

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 20 Janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,

Bernard VERRIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 22

L'an deux mille vingt six
Le vingt janvier à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13 janvier 2026.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France
CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr
Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-
Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe
AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian
DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme
Karine PUPECKI, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET,
Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et
Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : Mr Sébastien BERRY

Secrétaire de séance : Mr Bernard VERRIERE

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 pour l'aménagement et la renaturation de la cour de l'école élémentaire René MURE à COMMELLE-VERNAY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026
Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de COMMELLE-VERNAY souhaite aménager la cour de l'école élémentaire René MURE afin d'obtenir plus de confort en été comme en hiver, une cour plus agréable à vivre, mieux insérée dans l'environnement et laissant davantage de place aux solutions fondées sur la nature.

Il explique que la commune s'est lancée dans une démarche de cours d'école résiliente. L'objectif est de transformer la cour de l'école élémentaire afin de la rendre plus verte et plus agréable. Il s'agit de permettre l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe, de mettre la nature à la portée des enfants. C'est aussi agir pour améliorer le confort d'été et favoriser l'adaptation au changement climatique du centre-bourg.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été confiée au réseau CANOPE. Ce projet a été mené en concertation entre la commune (maître d'ouvrage), gestionnaire de l'établissement, les équipes pédagogiques et en impliquant aussi les élèves sur la conception des espaces. Cette large concertation des différents utilisateurs et partenaires a permis de réaliser un carnet de préconisations.

Il convient maintenant de mettre en œuvre les solutions plébiscitées par les adultes et les enfants. Ainsi, les aménagements s'appuieront sur des mois de réflexion, de projection et d'expérimentation. Les solutions proposées sont les plus adaptées au contexte de l'école.

Parmi les actions mises en œuvre, il y a :

- la création d'espace dédiés à un potager et à un coin nature,
- la création d'espaces d'ombrages non végétalisés,
- la plantation d'arbres et d'arbustes,
- l'installation de systèmes de gestion des eaux de pluie,
- la modification des revêtements pour qu'ils soient perméables ou moins réfléchissants...

Dans ce cadre, une mission de faisabilité a été confiée au Bureau d'études REALITES.

L'étude a permis d'établir un projet de travaux scindé en deux parties :

- La partie Est correspond à l'aménagement de la zone située devant l'entrée des classes au droit du portail d'accès à l'école,
- la partie Ouest correspond à la plus grande partie de la cour de l'école élémentaire où se situent les aires de jeux.

Le montant de ces travaux est estimé à:

Partie Est : 137 389,00 € HT,
Partie Ouest : 197 981,00 € HT,
Soit un total de 335 370,00 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026
Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

La mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 6,5% des travaux soit :
21 799,05 € HT.

Le montant total de l'opération est donc de 357 169,05 € HT.

Monsieur le Maire rappelle le coût global de l'opération et le plan de financement correspondant :

Nature des dépenses	Montant en € HT	Financiers sollicités (organisme collectivité) ou	Sollicité ou attribué	Montant de la subvention	Taux de l'aide
Etudes	21 799,05€	Etat DETR	Sollicité	107 150,72€	30 %
Travaux	335 370,00€	Emprunt		100 000,00€	28 %
		Auto-financement		150 018,33€	42 %
TOTAL	357 169,05€	TOTAL		357 169,05€	100 %

Dans ce cadre et compte tenu de ce coût d'opération, Monsieur le Maire propose l'envoi du dossier suivant pour la programmation de la DETR 2026 :

Travaux d'aménagement et de renaturation de la cour de l'école élémentaire René MURE à COMMELLE-VERNAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *approuve le projet d'investissement concernant les travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire René MURE à COMMELLE-VERNAY pour un montant de 357 169,05 € HT,*
- *émet un avis favorable pour demander l'inscription des travaux cités ci-dessus au programme de la DETR 2026,*
- *sollicite, auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026, une subvention au taux de 30 %,*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette subvention.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 20 Janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,

Bernard VERRIERE

Le Maire,

D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

**COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 22

L'an deux mille vingt six

Le vingt janvier à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13 janvier 2026.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : Mr Sébastien BERRY

Secrétaire de séance : Mr Bernard VERRIERE

OBJET : *Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2026.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026
Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 et plus particulièrement l'article 3,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, l'exécutif de la collectivité territoriale doit être autorisé par l'organe délibérant et est limité par le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant budgétisé (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») sur le budget 2025 était de 1 630 663,14 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 113 300 € (inférieur à 25 % de 1 630 663,14 € soit 407 665,79 €).

Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, il est proposé d'inscrire les montants prévisionnels suivants :

<u>Opération 189 – Bâtiments communaux :</u>	
Article 2131 – Bâtiments publics	20 000 €
<u>Opération 213 – Cimetières :</u>	
Article 2131 – Bâtiments publics	15 000 €
<u>Opération 194 – Voiries :</u>	
Article 2151 – Réseaux de voirie	30 000€
Article 212 – Autres agencement et aménagement de terrains	11 000€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 22/01/2026
Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Opération 196 – Matériels et mobiliers :

Article 2156 – Matériel et outillage d'incendie	800 €
Article 2157 – Matériel et outillage technique	5 000 €
Article 2183 – Matériel informatique	4 000 €
Article 2184 – Matériel de bureau et Mobilier	2 000 €

Opération 238 – Réhabilitation de la Salle Omnisports :

Article 2131 – Bâtiments publics	2 000 €
----------------------------------	---------

Opération 243 – Rénovation étage maison du Vignoble :

Article 2131 – Bâtiments publics	15 000 €
----------------------------------	----------

<u>Article 2031 - Frais études</u>	8 500 €
------------------------------------	---------

Total : 113 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite définie précédemment sur l'exercice budgétaire 2026.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 20 Janvier 2026.

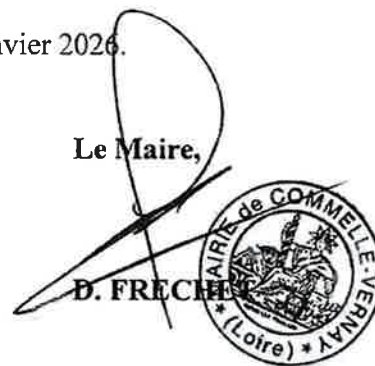
Le Secrétaire de séance,

Bernard VERRIERE



Le Maire,

D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 22

L'an deux mille vingt six
Le vingt janvier à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel,**
Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13 janvier 2026.

**PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France
CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr
Gérard RIBELLES, Adjoints.**

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-
Joseph GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe
AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian
DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme
Karine PUPECKI, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET,
Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et
Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : Mr Sébastien BERRY

Secrétaire de séance : Mr Bernard VERRIERE

**OBJET : Acquisition foncière gratuite de la commune auprès de M. et Mme Bruno
MAGNAT- Régularisation pour places de parking rue des Vignes.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026
Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune a sollicitée Mr et Mme Bruno MAGNAT, domiciliés à Commelle-Vernay, 351 rue des Vignes, à l'effet qu'une régularisation foncière soit réalisée sur leur propriété et notamment sur l'usage par la commune, d'une bande terrain rue des Vignes leur appartenant destinée à être aménagée en places de parking et accotements.

En effet, cette parcelle longe la rue des Vignes faisant l'objet d'une réfection.

Aussi, et après avoir rencontré Mr et Mme Bruno MAGNAT, il a été décidé d'un commun accord, que cette régularisation serait effectuée sous la forme d'une acquisition gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

-ACCEPTE d'acquérir gratuitement auprès de r. et Mme Bruno MAGNAT, la parcelle de terrain référencée au cadastre sous le n° 110 de la section BT pour une contenance de 115 m²,

-DIT que l'acte administratif correspondant sera dressé par la commune et enregistré au service de la publicité foncière de ROANNE,

- DIT que la parcelle objet des présentes sera ensuite intégrée au domaine public de la commune.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance..

Certifié conforme.

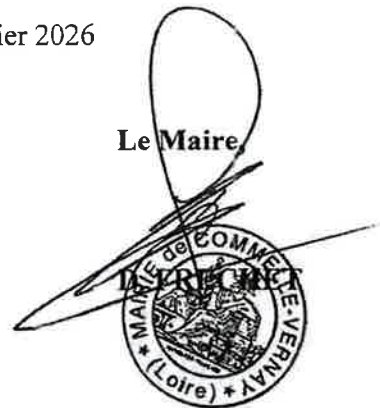
A Commelle-Vernay, le 20 Janvier 2026

Le Secrétaire de séance,

Bernard VERRIERE



Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mille vingt six

Le vingt janvier à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13 janvier 2026.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : Mr Sébastien BERRY

Secrétaire de séance : Mr Bernard VERRIERE

OBJET : *Avenant n°2 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2022-92 du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la convention 2023-2026 relative aux prestations effectuées par le Centre de Gestion de la Loire auprès des collectivités et établissements publics affiliés pour la mission facultative « retraites ».

Un avenant a été voté par la délibération du 17 décembre 2024 en raison de l'évolution des services proposés sur la plateforme Pep's (Caisse des dépôts et consignations) ainsi que le déploiement de nouveaux services par l'intermédiaire du nouvel outil de liquidation de pension GULi (Gestion Unifiée de la Liquidation). Ces changements intervenus en septembre 2024, entraînant de facto des modifications au niveau des services assurés par le CDG42 au titre de la convention susvisée.

Le Centre de Gestion de la Loire a décidé de faire évoluer ses prestations en matière de retraite. Le développement de nouvelles missions s'accompagne également d'une modification des tarifs en vigueur. Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2026, les prestations et tarifs proposés sont les suivantes :

-Réalisation complète d'un dossier de liquidation sans estimations préalable	250€
-Réalisation complète d'un dossier de retraite progressive	200€
-Réalisation complète d'un dossier de liquidation d'invalidité	250€
-Réalisation complète d'un dossier de liquidation avec estimations préalable	125€
-Réalisation complète d'un dossier d'estimations préalable	125€
-Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	150€
-Droit à l'information (cohortes)	75€
-Compte Individuel retraite pour mise à jour de la carrière	75€
-La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuels CNRACL des agents	50€
-Les entretiens retraite individuels avec les agents au sein de la collectivité (vacation 3h pour 6 agents maximum)	500€
-Les séances d'apprentissage /de pratique professionnelle/d'approfondissement des connaissances (en ½ journée ou journée complète) la ½ journée	300€
La journée complète	500€
-Réunion d'information à destination des actifs (1/2 journée)	200€

Le présent avenant à la convention est conclu pour la durée dans la convention soit jusqu'au 31/12/2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026
Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *Approuve l'avenant n°2 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire,*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 20 janvier 2026.

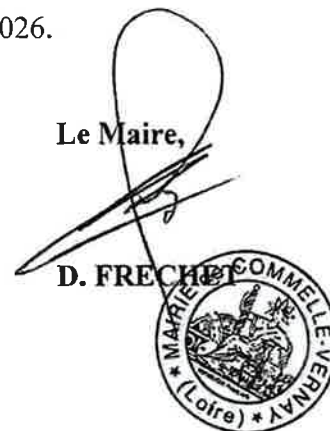
Le Secrétaire de séance,

Bernard VERRIERE



Le Maire,

D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 22

L'an deux mille vingt six
Le vingt janvier à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13 janvier 2026.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : Mr Sébastien BERRY

Secrétaire de séance : Mr Bernard VERRIERE

OBJET : *Avenant n°1 à la convention avec le SPSTL42 (Service de prévention et de Santé au Travail 42) relative à l'affiliation des collectivités territoriales au SPSTL42.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026
Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Commelle-Vernay est affiliée au Service de Prévention et de Santé au travail Loire 42 concernant le suivi des agents de la commune en termes de santé au travail.

L'avenant proposé par le SPSTL42 est rendu obligatoire par une modification de la cotisation annuelle par agent à hauteur de 101€ HT et par le décret n°2025-1193 du 8 décembre 2025 modifiant la périodicité des visites d'information et de prévention des agents de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *Approuve l'avenant n°1 à la convention avec le SPSTL42 (Service de prévention et de Santé au Travail 42) relative à l'affiliation des collectivités territoriales au SPSTL42.*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 20 janvier 2026.

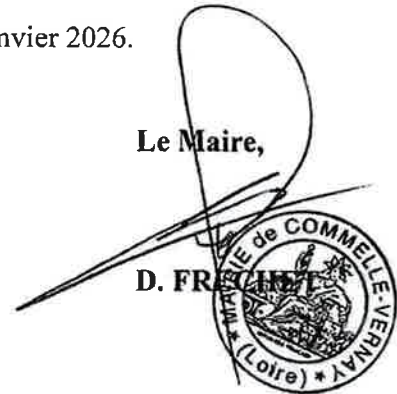
Le Secrétaire de séance,

Bernard VERRIERE



Le Maire,

D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026
Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 22

L'an deux mille vingt six
Le vingt janvier à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13 janvier 2026.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-
Joseph GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe
AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian
DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme
Karine PUPECKI, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET,
Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et
Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : Mr Sébastien BERRY

Secrétaire de séance : Mr Bernard VERRIERE

OBJET : Aménagement d'une aire de retournement et d'un arrêt de bus pour la clinique des Monts du Forez à Commelle-Vernay - Demande de subvention auprès de Roannais Agglomération au titre du Fonds de concours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026
Publication : 21/01/2026



Monsieur le Maire expose que Roannais Agglomération a fait le choix dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public des transports urbains, d'aller au-delà de ses obligations et d'opérer la transition de sa flotte de bus, entièrement thermique, vers une flotte de bus propres 100% électriques à l'horizon fin 2025.

De plus, l'électrification progressive de la flotte de bus du réseau STAR rend nécessaire l'adaptation de certaines infrastructures et notamment la réalisation de travaux d'aménagement afin de garantir le maintien de la desserte de trois arrêts structurants de la ligne Pery n°11 : « Commelle Clinique », « Echanson » et « Chassignol ».

Enfin, l'aire de retournement actuelle au terminus de la ligne n°11 « Commelle Clinique » située au 568 route de Chassignol, n'est plus adaptée aux gabarits des nouveaux véhicules électriques et pour pallier cette situation, la Commune se porte maître d'ouvrage de l'opération afin d'engager les travaux nécessaires, piloter leur réalisation dans le cadre d'un marché public et participer au financement de l'opération.

Monsieur le Maire rappelle le coût global de l'opération de 89 153,42€ TTC et le plan de financement correspondant :

Nature des dépenses	Montant en € TTC	Financiers sollicités (organisme collectivité) ou	Sollicité ou attribué	Montant de la subvention	Taux de l'aide
Etudes	6 720€	Roannais Agglomération	Sollicité	29 717,80€	33,33 %
Travaux	81 696,42€	Clinique	Sollicité	29 717,80€	33,33%
	737€	Auto-financement		29 717,82€	33,34 %
TOTAL	89 153,42€	TOTAL		89 153,42€	100 %

Dans ce cadre et compte tenu de ce coût d'opération, Monsieur le Maire propose l'envoi du dossier suivant :

Travaux d'aménagement de l'aire de retournement de la Clinique des Monts du Forez

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026
Publication : 21/01/2026



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- sollicite une subvention à hauteur de 29 717,80 € pour la commune de COMMELLE-VERNAY auprès de Roannais Agglomération au titre du Fonds de concours pour l'aménagement de l'aire de retournement de la Clinique des Monts du Forez,

- autorise Monsieur le Maire, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 20 janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,

B. VERRIERE



Le Maire,

D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20260120-2026-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

Publication : 21/01/2026

